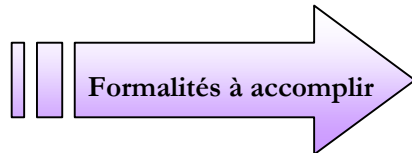


LES TRANSFERTS "départ"

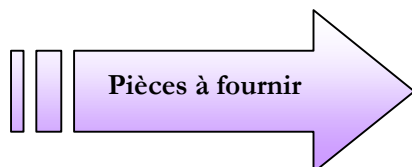
La procédure de transfert de dossier est obligatoire pour tout étudiant inscrit à la Faculté de Droit du site de MARSEILLE désirant s'inscrire dans une autre université française.



1. **Contactez le service de la scolarité de l'université d'accueil** pour connaître les conditions d'admission et d'inscription.
2. **Compléter, dater et signer le formulaire « demande de transfert »** joint à cette procédure sans oublier d'y apposer les coordonnées complètes de l'université vers laquelle vous souhaitez que le dossier soit transféré, ainsi que la filière choisie.
3. **Faire impérativement viser le quitus par la BU** (bibliothèque universitaire – Canebière) incluse dans le formulaire.
4. **Faire remplir la partie réservée à l'Université d'accueil** comprenant l'avis favorable d'acceptation de votre dossier.
5. **Transmettre le formulaire avec les pièces demandées** : deux possibilités
 1. Déposer auprès du service de la scolarité bureau 3.4 ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h (**fermeture du vendredi 22 juillet 16h jusqu'au dimanche 21 août inclus**)
 2. Expédier le formulaire à l'adresse suivante :

**Faculté de Droit et de Science Politique
Service Scolarité Licence – Bureau 3.4
110/114 La Canebière
13001 – MARSEILLE**

6. Nous procéderons à l'envoi de votre dossier universitaire par voie postale auprès de l'Université d'accueil, une fois toutes ces formalités accomplies vous recevrez par un email confirmant cet envoi à l'adresse mentionnée par vos soins sur le formulaire.



1. Formulaire « demande de transfert de dossier » dûment complété et comprenant le quitus de la BU.
2. Copie de la fiche d'accueil visée par l'université demandée (ou lettre d'acceptation).
3. 1 enveloppe affranchie à 1€ format 18x25 cm aux coordonnées exactes du service des transferts de l'UFR d'accueil.